



Révision des bases relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale

Information succincte 09

Dernier feedback du groupe d'accompagnement

Berne, le 1.10.2024

Le 3 septembre 2024, le SEFRI a présenté au groupe d'accompagnement les résultats de la procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (ci-après ordonnance) et du plan d'études cadre correspondant (PEC CG). Les thèmes suivants ont été au centre des débats et ont donné lieu à des positions divergentes lors de la consultation:

- Description des compétences dans le domaine d'apprentissage «Société»
- Arrondi des notes dans l'enseignement de la culture générale (EnCG)
- Calcul des notes en cas de répétition avec fréquentation de l'EnCG
- Évaluation du travail final par deux experts aux examens
- Maintien d'un travail final pour la formation initiale de deux ans
- Maintien d'un examen final pour les formations initiales de trois et quatre ans
- Participation des partenaires de la formation professionnelle et des experts au processus de développement de la qualité

En outre, le SEFRI a informé les membres du groupe d'accompagnement que des réglementations supplémentaires étaient souhaitées. Il s'agit en l'occurrence d'inclure des objectifs relatifs à la culture générale dans l'ordonnance, de fixer des dispositions relatives à la flexibilité des offres de formation pour des groupes de personnes spécifiques et de réintroduire l'alinéa sur la dérogation à l'ordonnance.

Les points de vue du SEFRI ont été discutés avec le groupe d'accompagnement, qui a pu faire valoir ses opinions une dernière fois quant aux contenus. Le SEFRI finalisera l'ordonnance et le PEC CG sur cette base.

Édition de l'ordonnance et du PEC CG prévue fin janvier

Le SEFRI finalise actuellement les travaux relatifs à la révision. La deuxième consultation interne des offices fédéraux se déroulera du 24 septembre au 15 octobre 2024.

L'édition de l'ordonnance et du PEC CG est prévue pour fin janvier 2025. L'entrée en vigueur des bases révisées reste fixée à l'année scolaire 2026/2027.

Publication parallèle du manuel national

Le manuel national pour l'enseignement de la culture générale et les procédures de qualification dans les écoles professionnelles à l'attention des cantons et des écoles professionnelles a également fait l'objet de discussion lors de l'atelier du 3 septembre. Le manuel rencontre une forte acceptation auprès de la majorité des membres du groupe d'accompagnement et est en cours de finalisation. Il paraîtra lorsque les nouvelles bases relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale seront officiellement publiées.

Préparation de la mise en œuvre dans les cantons: recommandation de la CSFP et séances d'information

Après l'édition des bases révisées et la publication du manuel national, il reviendra aux cantons de préparer et d'assurer les travaux de mise en œuvre de l'ordonnance et du PEC CG, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à cet effet et de demander si besoin l'aide des institutions de formation continue.

Début septembre 2024, les délégués cantonaux ont précisé et approuvé la *recommandation de la CSFP et le mandat pour la création d'un organe/groupe de travail* pour une mise en œuvre coordonnée et contraignante du PEC CG au niveau national ainsi que pour la mise en place de l'assurance qualité et le développement de l'enseignement de la culture générale dans les cantons. La recommandation et le mandat vont maintenant être soumis aux organes de la CSFP et seront adoptés dans le courant de l'année 2025.

Le SEFRI et la CSFP prévoient des *séances d'information* pour les responsables de projet cantonaux en février 2025 (5 et 18 février), en collaboration avec la HEFP et les HEP. Ces séances permettront de présenter et d'expliquer les principaux changements apportés par la révision ainsi que le manuel national.